

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 JUIN 2026

Délibération n°2026.06.195

Désignation d'un représentant de GrandAngoulême à la Commission locale des transports publics particuliers de personnes de la Charente (CLT3P)

LE QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 mai 2026

Secrétaire de Séance: Guillaume CHUPIN

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **69**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : François ELIE à Pascal MONIER, Charlène MESNARD-CALMELS à Jean-Philippe POUSSET, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Stéphanie MARCHAND, Maryline VINET à Michel GOMEZ, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

Excusé(s): Damien RONDEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026_06_195-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026
Publication : 17/06/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.06.195**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE GRANDANGOULEME A LA COMMISSION LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES DE LA CHARENTE (CLT3P)

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : Néant

Enjeux : []

Le décret n°2017-236 du 24 février 2017 a créé l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes, le comité national des transports publics particuliers de personnes et les commissions locales des transports publics particuliers de personnes.

Dans ce cadre, le Préfet a procédé à la création de la commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P) de la Charente qui a remplacé la commission départementale des taxis et des véhicules de petite remise, compétente sur l'ensemble des questions intéressant le secteur du transport particulier de personnes (taxis, voitures de transport avec chauffeur et véhicules motorisés à deux ou trois roues).

Cette commission locale, placée sous la présidence du préfet, est composée de quatre collèges ayant voix délibérative :

- collège des représentants de l'État ;
- collège des professionnels ;
- collège des collectivités territoriales avec des représentants des autorités organisatrices de transports (AOT) ou de mobilité (AOM) et des représentants des autorités chargées de délivrer les autorisations de stationnement (licence de taxi) : les mairies ;
- collège des représentants des consommateurs et/ou d'usagers des transports, ou d'associations agissant dans le domaine de la sécurité routière ou l'environnement.

La communauté d'agglomération du Grand Cognac et la communauté d'agglomération de GrandAngoulême se sont accordées pour désigner chacune un représentant pour siéger au sein de cette commission, dans le collège des collectivités territoriales.

Il convient donc de désigner un représentant de GrandAngoulême à ladite commission.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260604-2026_06_195-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026
Publication : 17/06/2026

Je vous propose :

DE DESIGNER Monsieur Thierry BOUILLEAU pour représenter GrandAngoulême à la Commission locale des transports publics particuliers de personnes de la Charente.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 3 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071837-20260604-2026_06_195-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026
Publication : 17/06/2026